



Isle Vern Salembre  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# L'ACTUALITÉ de la CCIVS

Communauté de Communes Isle Vern Salembre

Juin 2018

n°2

A la une :  
LA COLLECTE DES DÉCHETS



[www.ccivs.fr](http://www.ccivs.fr)



Isle Vern Salembre  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISLE VERN SALEMBRE  
BP 6 - Le Bateau - 24110 SAINT-ASTIER  
Tél. : 05 53 03 45 82  
Courriel : [contact@ccivs.fr](mailto:contact@ccivs.fr)

### LES DÉCHETS DE LA CCIVS EN CHIFFRES

La collecte :

- ⇒ **3 580 tonnes** d'ordures ménagères par an (sac noir)
- ⇒ **905 tonnes** de tri sélectif par an (sac jaune)
- ⇒ **7 344 tonnes** d'apport dans les déchèteries

Ce qui représente **11 829 tonnes collectées** par les services de la CCIVS, soit **675 kg / habitant / an** de déchets qui doivent être traités, enfouis ou recyclés.

*C'est le Syndicat Mixte des Déchets de la Dordogne (SMD3) qui assure le transfert, le transport et le traitement des déchets pour toute la Dordogne et donc pour la CCIVS.*

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

Les habitants s'acquittent chaque année de la TEOM dont le taux est fixé pour 2018 à 15.98 %, ce qui représente 2 286 000 € qui sont répartis comme suit :

- ⇒ **1 100 000 € pour la COLLECTE**
- ⇒ **1 186 000 € pour le TRAITEMENT**



**16 COMMUNES**  
DONT 12 COLLECTÉES PAR LA CCIVS  
ET 4 PAR LE SMD3

### LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

Ce que dit la loi d'août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte :

- ⇒ **Réduire** de 30 % le tonnage enfoui des déchets ménagers d'ici 2020 et de 50 % en 2025
- ⇒ **Atteindre** 55 % de recyclage : sacs jaunes, verre, textile, compost...
- ⇒ **Généraliser** la tarification incitative

**Si nous ne faisons rien pour atteindre ces objectifs, une hausse significative de la fiscalité environnementale est inéluctable pour la collectivité et par conséquent pour les familles.**

*En effet, une fiscalité environnementale a été mise en place en 2008; il s'agit de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Toutes les collectivités ayant la compétence «déchets» doivent s'en acquitter auprès de l'Etat pour les tonnages enfouis. A noter que cette taxe augmente régulièrement de 3% par an et que si la CCIVS n'atteint pas les objectifs fixés ci-dessus, une hausse importante est à craindre.*

**En 2018, la CCIVS paye 15 €/tonne, celle-ci s'élèvera au minimum à 65 €/tonne en 2025. Il est donc nécessaire de changer nos habitudes : tri, compostage, poules, bornes pour le textile et pour le verre, apport en déchèterie...**

### CE QUE PREVOIT LA CCIVS POUR Y ARRIVER

Afin d'éviter une trop forte augmentation des coûts et de fait une répercussion sur les ménages, il faut dès aujourd'hui changer nos habitudes : trier plus, composter, acheter autrement... afin de réduire le volume à enfouir.

La CCIVS a également fait le choix de réorganiser le service de collecte afin de maîtriser son coût, et à terme de le diminuer en optimisant les tournées.

Elle a donc prévu de mettre en place des points d'apport volontaire en installant des colonnes semi-enterrées sur tout le territoire d'ici 2022, afin de réduire les frais élevés de la collecte en porte à porte.

En effet, une colonne semi-enterrée est un espace aménagé dans le sol qui correspond à un volume de 6 à 8 bacs de collecte de 700 litres.

L'installation des colonnes sur toutes nos communes va permettre de diminuer le passage des camions de collecte sur nos voiries déjà dégradées, de baisser les frais de carburant et de reclasser les rippeurs à des tâches plus gratifiantes et notamment d'avoir du personnel dédié pour le fauchage, l'élagage, l'entretien des routes... puisque qu'à terme un seul agent suffira pour conduire le camion et vider les colonnes semi-enterrées.

Ce mode de collecte a aussi l'avantage de pouvoir déposer ses déchets 7/7 jours et 24h/24h. Il n'y a donc plus de contraintes de jours et d'horaires et les agents ne travailleront plus les jours fériés.

Cet équipement est aussi plus esthétique et permet d'éviter les sacs éventrés autour des containers.

Les élus de la CCIVS sont conscients qu'il s'agit d'un changement d'habitude pour les usagers. Les points d'apport volontaire seront installés à l'écart des habitations sur des lieux de passage où les habitants et le camion collecteur pourront s'arrêter en toute sécurité.

Dès à présent, nous comptons sur la solidarité de voisinage pour aider les personnes âgées et/ou en difficulté à apporter leurs sacs aux colonnes. Les associations d'aides à domicile seront contactées et les agents qui interviennent à leur domicile pourront également effectuer cette mission.



3 colonnes à la place de nombreux bacs.

### AVANT LA MISE EN PLACE

Avant l'installation définitive des colonnes semi-enterrées, la CCIVS en concertation avec les communes, pourra mettre en place des points de regroupement «test» avec des containers.

### RÉUNIONS PUBLIQUES

Des réunions publiques vont être organisées de septembre à décembre 2018, sur les communes concernées en 2018-2019 par la première phase d'installations. A cette occasion, vous pourrez poser toutes vos questions aux élus et aux techniciens concernant ce projet.

### LES FUTURES INSTALLATIONS

Les installations se feront progressivement sur le territoire communautaire afin de définir en concertation avec les communes le nombre d'emplacements et les lieux d'implantation. Il s'agit pour la communauté de communes d'un investissement qui se fera sur 4 années.

#### INSTALLATIONS PRÉVUES EN 2018

- NEUVIC, place du Chapdal (rénovation de la place en 2019) :  
6 bornes dont 2 pour les ordures ménagères, 3 pour le tri sélectif et 1 pour le verre

#### INSTALLATIONS PRÉVUES EN 2019

- JAURE : 6 bornes dont 2 pour les ordures ménagères, 3 pour le tri sélectif et 1 pour le verre
- MONTREM : 30 bornes dont 12 pour les ordures ménagères, 14 pour le tri sélectif et 4 pour le verre
- GRIGNOLS : 12 bornes dont 5 pour les ordures ménagères, 5 pour le tri sélectif et 2 pour le verre
- NEUVIC : 13 bornes dont 4 pour les ordures ménagères, 6 pour le tri sélectif et 3 pour le verre
- ST LÉON : 10 bornes dont 4 pour les ordures ménagères, 4 pour le tri sélectif et 2 pour le verre
- ST ASTIER : 14 bornes dont 5 pour les ordures ménagères, 7 pour le tri sélectif et 2 pour le verre

### LES 4 COMMUNES GÉRÉES PAR LE SMD3

Pour des raisons historiques de circuits de collecte, 4 communes (Vallereuil, St-Séverin d'Estissac, Sourzac et Beauronne) étaient collectées par le SMCTOM de Montpon-Mussidan. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce syndicat a fusionné avec le SMD3.

Mais dans ce secteur de la Vallée de l'Isle, la logique économique est la même qu'à la CCIVS. Là où il y avait 1 chauffeur et 2 rippeurs pour 1 camion benne, on a maintenant 1 chauffeur seul avec un camion à chargement latéral qui permet de robotiser le soulèvement et le déchargement des containers.

A l'avenir, il y aura aussi très probablement des regroupements de containers et là où la densité de l'habitat le permetta des colonnes semi-enterrées.

### LA TARIFICATION INCITATIVE

A ce jour, vous payez la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères appelée TEOM. Celle-ci est calculée en fonction de la valeur locative du logement que vous occupez et elle est incluse dans votre taxe foncière. Elle permet de payer le fonctionnement du service de collecte, ainsi que le traitement des déchets.

Cette taxe est souvent injuste car elle ne prend pas en considération les déchets réellement produits par les foyers, en particulier pour les personnes seules vivant dans de grandes maisons et produisant très peu de déchets. Par contre, une famille nombreuse produisant peu de déchets paiera peu. Les élus réfléchissent depuis longtemps sur le meilleur système qui permettra de réduire de façon importante les déchets du sac noir et en même temps pour ne pas pénaliser les familles nombreuses en utilisant un outil de fiscalité avec «amortisseur social».

Il existe donc une autre façon de financer l'élimination des déchets qui tient compte du volume produit par chacun, ce qui incite les usagers à réduire la quantité de déchets à enfouir en triant plus, en compostant, en utilisant les bornes à verre, à textile, les déchèteries... Il s'agit de la **Tarification Incitative**.

#### Comment fonctionne la tarification incitative ?

Cette tarification a une part fixe et une part variable. Cette dernière est proportionnelle au poids. La part fixe inclue un forfait minimum par foyer (nombre de sacs/mois ou par an).

Les usagers pourraient être équipés d'une carte à puce pour l'ouverture du couvercle de la colonne, qui permet au service de collecte de savoir exactement le nombre de sacs que le foyer à déposer.

Ce système de financement est plus juste pour les citoyens puisqu'ils payent au volume produit et non plus à la surface foncière de leur habitation.

#### **Résultat : plus on trie, moins on paye !**

Après les travaux d'investissement pour la mise en place des colonnes semi-enterrées, la CCIVS conduira une réflexion pour, peut-être, envisager à terme de mettre en place ce système de tarification incitative.

Nous reviendrons sur ce sujet important dans nos prochaines publications.

## COLONNES SEMI-ENTERRÉES EN IMAGES



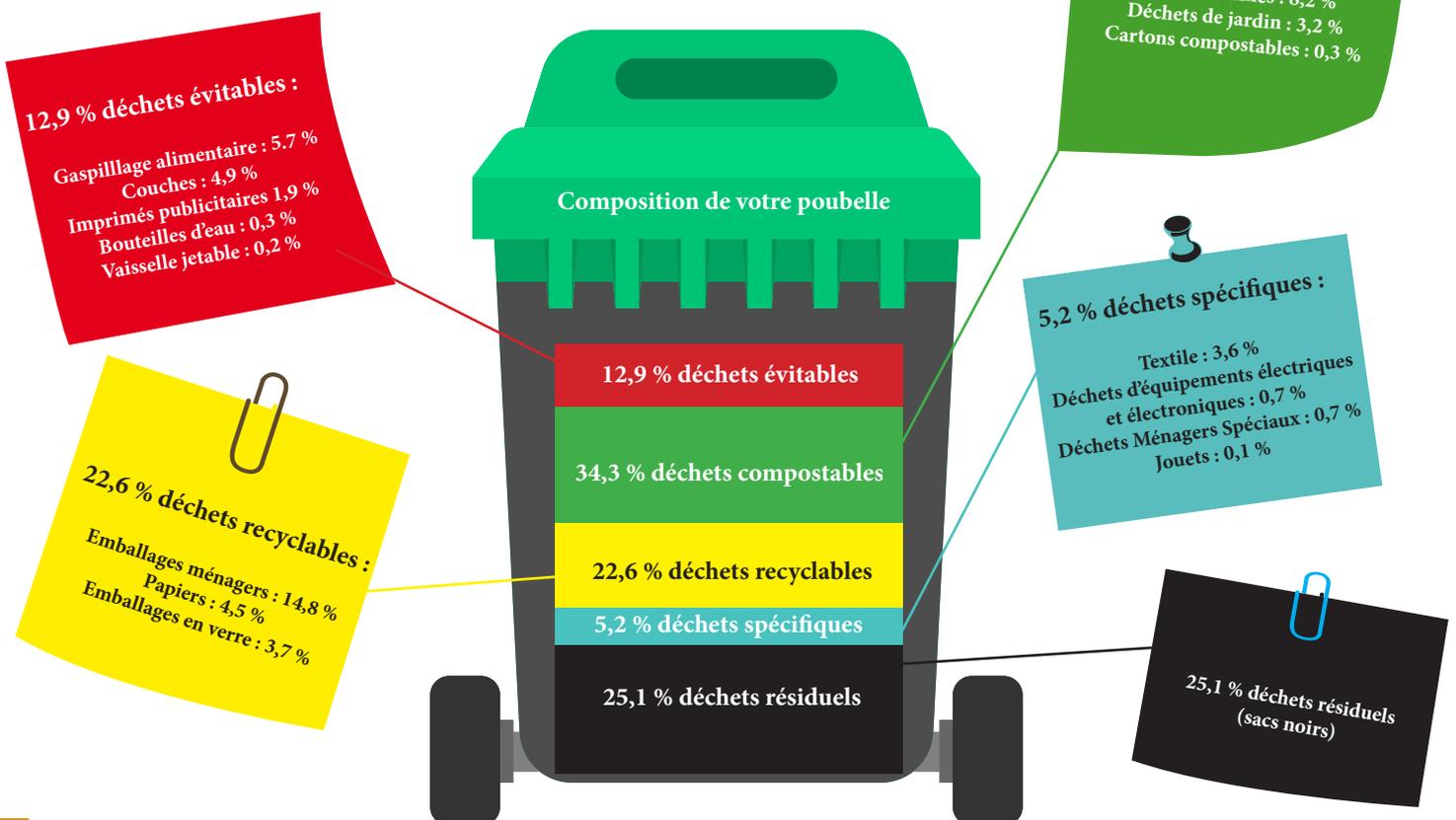
- > Pratique : 7/7 jours et 24h/24h
- > Plus esthétique
- > Sécurité renforcée pour les usagers et les agents



- > Plus économique pour la collecte : 1 chauffeur avec un camion muni d'une grue
- > Moins de pénibilité pour les agents

## COMPOSITION DE VOTRE POUBELLE

On constate que 75 % de nos déchets sont valorisables. Seuls les déchets résiduels ne le sont pas. A vous de jouer !



## L'ÉLAGAGE

Désormais, un agent de la Communauté de Communes est dédié à 100 % au fauchage et à l'élagage. Il vient renforcer les 20 agents qui s'occupe de ces missions dans les communes.

Ce travail permet de dégager les bords des routes, les talus et les fossés, afin d'assurer une meilleure visibilité notamment dans les virages et intersections.



## CAMPAGNE «POINT A TEMPS»

3 agents de la CCIVS s'occupent de reboucher les nids de poules sur toutes les communes du territoire. Cette nouvelle organisation va permettre à la Communauté de Communes d'être plus réactive sur les problèmes de voirie qui sont signalés.



## LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Le territoire intercommunal a été fortement impacté lors des intempéries du 10 juin, avec des conséquences catastrophiques sur les habitations d'une partie de la population, ainsi que sur les espaces publics et notamment la voirie.

Un état des lieux est effectué et la demande de reconnaissance de l'état de «catastrophe naturelle» est en cours. Pour les habitants ayant des dommages, merci de vous rapprocher de vos mairies pour effectuer les démarches.

Concernant la voirie communautaire, de gros dégâts ont été constatés avec l'obligation de fermer des routes à certains endroits.

La CCIVS va lancer un programme d'investissement afin de remettre le réseau en état le plus rapidement possible en fonction des priorités, et surtout pour la mise en sécurité des usagers.

Une demande de dotation de solidarité pour événements climatiques a été effectuée afin d'aider la collectivité à assumer le montant des travaux nécessaires.



## L'AMÉNAGEMENT DES PARKINGS DES GARES

### Des trains supplémentaires à l'horizon 2021

La Région Nouvelle Aquitaine, qui a la compétence des transports ferroviaires, s'est engagée à augmenter la fréquence des trains le matin et le soir entre Mussidan et Périgueux (Niversac), d'ici 2021. Cet engagement a été pris lors de la signature du contrat d'axe ferroviaire de la vallée de l'Isle à la fin de l'année 2013. Ainsi, il y aura 1 train toutes les ½ heure à Saint-Astier et 1 train toutes les heures à Neuvic et Saint-Léon-sur-l'Isle. En contrepartie, la CCIVS s'est engagée à favoriser l'usage du train et à aménager les parkings et les abords des trois gares. La signature du contrat d'axe ferroviaire et la labellisation du Pays de l'Isle en Périgord en Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ont permis également de mobiliser des financements conséquents de la part des différents partenaires qui représentent pas loin de 80% du montant de l'opération. Il ne fallait donc pas rater cette occasion unique de réaménager les parkings et les abords des gares.

### Cette opération va permettre :

- Une augmentation des capacités de stationnement matérialisé (marquage au sol) : + 87 places à Saint-Astier, + 20 places à Neuvic ; + 19 places à Saint-Léon-sur-l'Isle
- Une amélioration et une sécurisation des circulations (carrefour giratoire, entrées, sorties...)
- Un développement des usages doux : voies vertes (piétons, cycles), garages à vélos sécurisés, bornes de recharge pour vélos à assistance électrique, arrêt de bus...
- Une amélioration du confort pour les usagers : parvis, arrêt minute, mobilier (bancs, corbeilles, panneau d'information, éclairage public...)
- Une valorisation de ces entrées de villes (aménagement urbain, plantations, paysage...)

### Qui paye quoi ?

D'un coût total de 1,2 million d'€ HT pour les travaux (sans compter les études), ce projet structurant est co-financé par la CCIVS, l'Europe (Leader), l'Etat (TEPCV du Pays de l'Isle en Périgord), la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Dordogne. Les communes apportent le foncier et prennent en charge l'éclairage public avec le SDE 24.

### LE FINANCEMENT (hors études) :

- Europe (Leader : 3 x 25 000 €) : **75 000 €**
  - Etat (TEPCV du Pays de l'Isle en Périgord) : **270 257 €**
  - Région Nouvelle-Aquitaine : **300 000 €**
  - Département de la Dordogne : **300 000 €**
  - CCIVS (autofinancement) : **254 743 €**
- Coût total : **1 200 000 €**



La maîtrise d'oeuvre a été confiée à **TEC INFRA** (Bureau d'études VRD à Saint-Astier) et **C. PAYSAGES** (paysagiste DPLG à Léguillac-de-l'Auche).  
Les travaux ont été confiés à l'entreprise **COLAS Sud-Ouest** (Saint-Astier) et ses sous-traitants.

## ZAC ASTIER VAL'

### SITEB va faire son cinéma sur Astier Val'

Originaire de Coursac, Bertrand Farge se souvient de quelques «Soirées de l'horreur» au cinéma de La Fabrique à Saint-Astier... mais à cette époque, il n'imaginait peut-être pas développer une entreprise Leader sur le marché des installations électriques de salles de cinéma. Pourtant, aujourd'hui, son entreprise d'électricité, SITEB, réalise 40 à 45% des chantiers de salles de cinéma en France. Les derniers en date : Châlons-sur-Saône, Tours, Paris, Lorient, Manosque, Montpellier....

La société qui ne comptait que 5 personnes il y a un an, compte à présent dix employés et fait également appel à des sous-traitants. Comme le souligne Bertrand Farge «C'est une équipe de passionnés... qui peuvent être fiers de leur travail lorsqu'on voit la magie du résultat». Il faut dire que les techniques de projection et de son évoluent rapidement, ce qui nécessite une certaine technicité... On est passé du format argentique au format numérique et la tendance est maintenant à la projection laser. Il existe de nouveaux concepts de salles avec des qualités de son et d'image exceptionnelles : salles ICE (Immersive Cinema Experience), Atmos...

Aujourd'hui, l'entreprise SITEB occupe un local de 150 m<sup>2</sup> au Roudier à Saint-Astier, mais celui-ci est devenu trop petit par rapport au développement de l'activité. Pour y faire face, Bertrand Farge a décidé d'acquérir un terrain d'environ 2000 m<sup>2</sup> sur le parc d'activités Astier Val' et d'y construire un bâtiment de 300 m<sup>2</sup>. Le site l'intéresse en raison de la proximité de l'échangeur d'autoroute, de la qualité des aménagements et des possibilités de raccordement à la fibre optique. Nous lui souhaitons une très bonne installation.

Pour en savoir plus : <http://www.siteb.fr/>



## ZAC ASTIER VAL'

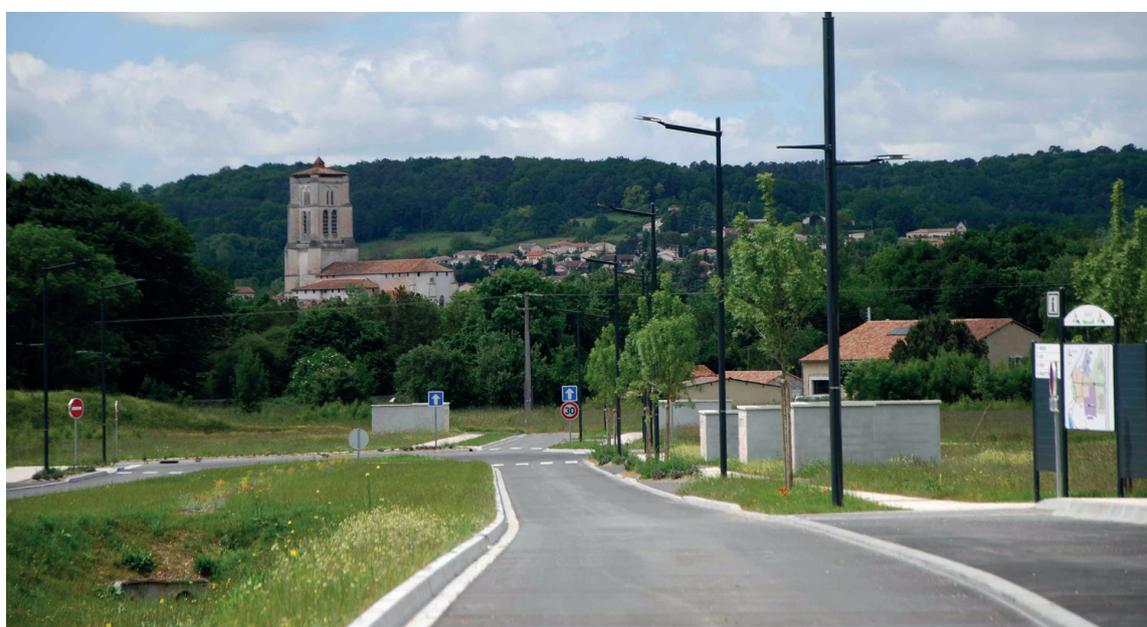
### Des terrains équipés pour votre entreprise

Idéalement situé entre l'échangeur d'autoroute (gratuit vers Périgueux) et le centre ville, Astier Val' est un parc d'activités nouvelle génération destiné aux activités artisanales, industrielles, logistiques et tertiaires. Toutefois, pour ne pas déstructurer le commerce existant (centre-ville, marché...), les élus ont fait le choix de ne pas développer de zone commerciale. Pour permettre à votre activité de se déployer dans les meilleures conditions, le parc d'activités propose une diversité de terrains entièrement viabilisés de 1000 à plus 30 000 m<sup>2</sup>. Le prix du terrain est fixé à 25 € HT / m<sup>2</sup> et les acheteurs sont exonérés de Redevance d'Archéologie Préventive (déjà pris en charge par la CCIVS).



**TERRAINS  
A VENDRE  
25 € ht / m<sup>2</sup>**

**Tél.: 05 53 03 83 72  
contact@ccivs.fr**

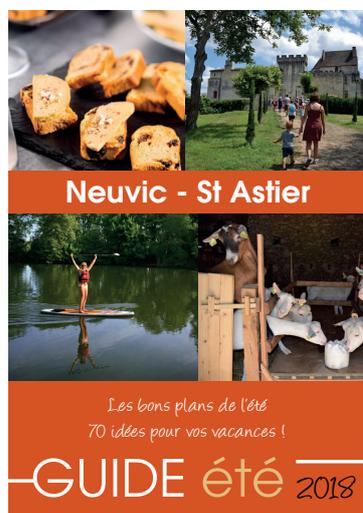
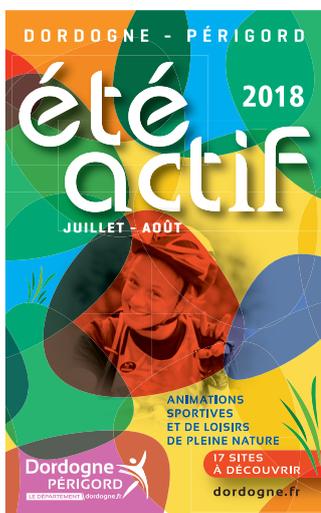


## L'ÉTÉ ACTIF

En partenariat avec le Conseil Départemental, cet été l'Office de tourisme communautaire va proposer un programme d'**activités de plein air, à tarif réduit**.

Du tir à l'arc, au cluedo géant, en passant par la capoeira, le boomerang, la plongée, le motocross, la randonnée nocturne, la pêche, l'équitation... ces activités, encadrées par des professionnels, vont être déployées sur chaque commune de la CCIVS, soit 16 RDV proposés.

En complément, le **guide été** qui est édité chaque année propose des suggestions de visites jour par jour, sans oublier le programme des **festivités** qui est quant à lui proposé chaque mois tout au long de l'année.



## LA FÊTE DU VIN ET DES GRANDS VOILIERS À BORDEAUX



L'Office de Tourisme (OT) communautaire a participé avec l'association «Initiatives et tourisme en Vallée de l'Isle» à la **fête du vin et des grands voiliers à Bordeaux**, qui s'est tenue du 14 au 18 juin 2018. Il s'agit du plus grand événement oenotouristique d'Europe.

La Vallée de l'Isle a donc été mise à l'honneur en assurant une présence durant les 5 jours de 10h30 à 23h30.

Le bilan de cette opération est très positif avec près d'un millier de contacts et demandes pour des activités concernant la randonnée, le vélo (véloroute voie verte), les loisirs en famille, les visites et les hébergements.



En amont du salon, un jeu avec 8 week-ends à gagner (offerts par les prestataires-partenaires des OT) a été lancé avec une diffusion sur Bordeaux et le Grand Libournais. Celui-ci a rencontré un vif succès avec plus de 600 bulletins collectés sur le stand. Le tirage au sort a été effectué en présence de la presse le 21 juin.

Au vue de la réussite de ce salon, l'association «Initiatives et Tourisme en Vallée de l'Isle» envisage déjà de reconduire sa participation à l'évènement qui se tient tous les 2 ans.

# LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

## LE PORTAGE DE REPAS

**La restructuration du service de portage du CIAS est en route...**

Le CIAS a réceptionné le nouveau véhicule de livraison de repas. Désormais c'est un seul véhicule qui va livrer les repas aux domiciles des personnes âgées, des personnes handicapées ou des personnes convalescentes sur le territoire de la communauté de communes.

La restructuration a demandé une réorganisation des emplois du temps, des tournées de livraison et des modifications dans la production des repas. Grâce à l'implication de tous les agents du service de portage et de la restauration, les coûts, le temps de travail et le matériel sont optimisés.

Les personnes qui souhaitent profiter de ce service de maintien à domicile peuvent se rapprocher de Catherine CICLOT en charge des inscriptions et du suivi des dossiers au service administratif du CIAS : 05 53 53 18 45, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Les repas peuvent être commandés pour la semaine complète, avec une livraison le vendredi ou le samedi, pour les repas du week-end..



Le CIAS intervient aussi après des personnes afin de les aider dans les **démarches administratives** et l'**accompagnement au budget**. Contact : 05 53 03 45 82



## LES ÉCOLES

### Le retour à la semaine à 4 jours :

Après consultation des parents d'élèves lors des conseils d'écoles qui ont voté en faveur du retour à la semaine à 4 jours, les élus de la CCIVS se sont prononcés sur le retour aux anciens rythmes scolaires. La Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) a donc émis un avis favorable.

A partir de la rentrée prochaine, les élèves auront classe 4 jours par semaine.

Les garderies du matin et du soir sont maintenues aux mêmes tarifs et au mêmes horaires.

Tous les Accueils de Loisirs (ALSH) seront désormais ouverts toute la journée du mercredi.

L'organisation des transports scolaires reste inchangée.

## LES ACCUEILS DE LOISIRS (ALSH)

### Projet activités de pleine nature

Dans le cadre de son projet 2018, l'ALSH de Gimel à Saint-Astier propose aux enfants des activités telles que la pêche à la ligne, le jardinage... avec des sorties concernant le respect et la protection de l'environnement.

Le jardin déjà en place a été aménagé et agrandi. Un espace intérieur dédié afin d'étudier la germination et le développement des plantes a été créé.

Un aquarium (poissons et plantes aquatiques) a été installé afin d'observer le milieu aquatique.

Une sortie «collecte des déchets» a été organisée le mercredi 20 juin.

A venir, une journée «découverte du milieu aquatique» avec l'association «Marsac Pêche Loisirs». Elle permettra aux enfants de découvrir ce loisir sportif en passant par la préparation d'une canne à pêche et la capture de diverses espèces de poissons.



Les enfants ont également réalisé des collecteurs de bouchons qui sont désormais en place dans les structures d'accueil de loisirs de la CCIVS.

### CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CLEA)

L'intérêt de l'enfant et des familles est une préoccupation des élus de la CCIVS. La culture est un vecteur d'émancipation et de construction citoyenne. Le CLEA signé en 2016 a permis la mise en place d'actions artistiques et culturelles au sein des diverses structures de la communauté de communes : écoles, ALSH, crèches, relais assistantes maternelles, maison des jeunes.

Les différents parcours 2017- 2018 ont concerné : marionnette, cirque, arts de la rue, son, sensoriel, écriture théâtrale, arts-visuels, différence-indifférence.

835 enfants et jeunes de la CCIVS ont participé aux différentes animations, ateliers, formations...

Ce CLEA « Graines de citoyens » est soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle-Aquitaine, la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale, le Conseil Départemental de La Dordogne et la Communauté de communes Isle Vern Salembre.

Il est initié par les acteurs associatifs du territoire. Le CRAC en est l'opérateur.



# Les services de la CCIVS

## PÔLE ADMINISTRATIF

**Administration générale (Moyens généraux, comptabilité, marchés publics, communication...)**

43, rue Victor Hugo - Le Bateau - BP 6 - 241 10 SAINT-ASTIER

Tél. : 05 53 03 45 82

[contact@ccivs.fr](mailto:contact@ccivs.fr)

## PÔLE TECHNIQUE

**Gestion des déchets, SPANC, compostage, voirie, bâtiments...**

Rue Henri Rebière - ZI La Borie - BP 6 - 241 10 SAINT-ASTIER

Tél. : 05 53 04 73 39

[poletechnique@ccivs.fr](mailto:poletechnique@ccivs.fr)

## PÔLE ENFANCE & JEUNESSE

**Ecoles, ALSH, crèches, restauration scolaire.**

43, rue Victor Hugo - Le Bateau - BP 6 - 241 10 SAINT-ASTIER

Tél. : 05 53 03 45 82

[contact@ccivs.fr](mailto:contact@ccivs.fr)

## CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Portage de repas, aides à domicile, aides financières, emploi...**

43, rue Victor Hugo - Le Bateau - BP 6 - 241 10 SAINT-ASTIER

Tél. : 05 53 03 45 82

[contact@ccivs.fr](mailto:contact@ccivs.fr)

## PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Zones d'activités, tourisme...**

43, rue Victor Hugo - Le Bateau - BP 6 - 241 10 SAINT-ASTIER

Tél. : 05 53 03 45 82

[contact@ccivs.fr](mailto:contact@ccivs.fr)

## URBANISME

**Instruction du droits des sols (permis de construire, certificat d'urbanisme...)**

«Le ruisseau d'Eymond» - BP 30074 - 24400 SOURZAC

Tél. : 05 53 82 12 58

[serviceinstructeur@ccivs.fr](mailto:serviceinstructeur@ccivs.fr)

## OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

📍 **Accueil de SAINT-ASTIER**

1, rue Lafontaine - 241 10 SAINT-ASTIER

Tél. : 05 53 54 13 85

[tourisme@ccivs.fr](mailto:tourisme@ccivs.fr)

📍 **Accueil de NEUVIC SUR L'ISLE**

2, place de la Mairie - 24190 NEUVIC

Tél. : 05 53 81 52 11

[tourisme.neuvic@ccivs.fr](mailto:tourisme.neuvic@ccivs.fr)

## PISCINES

📍 **SAINT-ASTIER**

ouverte de septembre à juin

Tél. : 05 53 54 01 66

📍 **NEUVIC SUR L'ISLE**

ouverte de juin à août

Tél. : 05 53 81 37 61

# www.ccivs.fr



Isle Vern Salembre  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES